

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 octobre 2024, a adopté le règlement suivant :

12-012-5 Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)
Les modifications concernent notamment le raccordement à un bâtiment, l'ajout, le remplacement ou le déplacement de poteaux, les appareils hors sol de certains types d'immeubles et l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques. Les annexes du règlement sont également remplacées.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat